

Émilie UGO

Docteur en droit privé

ATER à l'Université Grenoble Alpes

Née le 13 août 1984 à Annecy

email : emilieugo.droit@gmail.com



## FORMATION

- 2014 **Doctorat de Droit privé et Sciences criminelles**, Aix Marseille Université (AMU)  
Sujet de Thèse : « **Responsabilité civile et préjudices environnementaux** ».  
Thèse soutenue publiquement le 8 décembre 2014 à Aix Marseille Université, devant un jury présidé par **Patrice JOURDAIN** (Professeur Panthéon-Sorbonne) et composé de **Marie-Luce DEMEESTER** (Professeur AMU - Directrice de recherche), **Thierry GRANIER** (Professeur AMU), **Xavier LAGARDE** (Professeur Paris X-Nanterre, Rapporteur), **Virginie MERCIER** (Maître de conférences HDR AMU - Directrice de recherche) et **Laurent NEYRET** (Professeur Versailles-Saint Quentin, Rapporteur).  
Le jury a décerné le grade de Docteur en Droit avec la **mention Très Honorable** et les **Félicitations du jury à l'unanimité, publication en l'état, proposition à un prix de thèse**.  
Lauréate Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille Université : **Prix de la communauté d'Agglomération du Pays d'Aix**, 2014-2015.
- 2008 **MASTER 2 Recherche « Droit de la responsabilité et des assurances »** dirigé par le Professeur Marc BRUSCHI (IAAM, Université P. Cézanne, Aix-Marseille III).  
Rédaction d'un mémoire « Responsabilité civile et assurance en matière d'OGM ».  
**Major de promotion, Mention Bien, Lauréate Faculté de Droit et de science politique d'Aix-en-Provence**.
- 2007 **MASTER 1 Mention « Conseil et patrimoine »** (Université P. Cézanne Aix-Marseille III).

## RECHERCHES

### PUBLICATIONS

#### THÈSE

- « **Responsabilité civile et préjudices environnementaux** » (à paraître).

#### ARTICLES

- « **La circulation de la clause de prescription** », *RRJ*, juill. 2016, n° 2016-4.

#### TRAVAUX COLLECTIFS

- « **OGM et agriculture durable** », in ouvrage collectif « *Agriculture durable : Contributions juridiques, scientifiques et économiques pour l'élaboration d'un cadre normatif* », sous la dir. de M.-L. Demeester et V. Mercier, mai 2016.
- « **Synthèse Droit de l'eau (juin 2014-mai 2015)** », V. Mercier (dir.), *Droit de l'environnement*, juin 2015, n° 235, p. 231-240. Thèmes confiés : le principe de précaution ; le projet de loi biodiversité et l'approche écosystémique de l'eau et des milieux aquatiques ; responsabilité civile et responsabilité pénale.

#### NOTES (jurisprudence, lois et décrets)

- Cass. Ch. mixte, 8 juillet 2015, n° 13-26686, PBRI, « **Diagnostic technique erroné dans le cadre d'une vente immobilière : quel(s) préjudice(s) réparable(s)** », *publication en cours*.
- L. n° 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, « **Loi relative à la transition énergétique : nouvelles dispositions en matière immobilière** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, oct. 2015, n° 9, p. 4.
- CEDH, 25 juin 2015, n° 24756/10, « **Construction d'une autoroute : refus d'indemnisation de la perte de la valeur vénale de la propriété avoisinante** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, sept. 2015, n° 8, p. 3.
- D. n° 2015-1004 du 18 août 2015 portant application de l'article L. 512-21 Code de l'environnement, « **ICPE : procédure de transfert de l'obligation de remise en état à un tiers** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, sept. 2015, n° 8, p. 2.

- Cass. Ch. mixte, 8 juillet 2015, n° 13-26686, PBRI, « **Vente immobilière : état parasitaire erroné et préjudices réparables** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, sept. 2015, n° 8, p. 1.
- CE, 29 mai 2015, n° 381560, Lebon, « **Autorisation d'une ICPE et tierce opposition** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, juill. 2015, n° 7, p. 5.
- D. n° 2015-591 du 1<sup>er</sup> juin 2015 relatif aux clauses visant au respect de pratiques environnementales pouvant être incluses dans les baux ruraux, « **Baux ruraux : la reconnaissance de nouvelles clauses environnementales** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, juill. 2015, n° 7, p. 5.
- Cass. 3<sup>ème</sup> civ., 8 avr. 2015, n° 14-14385, D, « **ICPE : cas d'exonération du locataire-gérant de remise en état du site lors de la cessation de son activité** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, juin 2015, n° 6, p. 4.
- Cass. 1<sup>ère</sup> civ., 18 fév. 2015, n° 13-28488, PB, « **ICPE : obligation de remise en état d'un site pollué et compétence du juge judiciaire** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, mai 2015, n° 5, p. 3.
- CJUE, 4 mars 2015, n° C-534/13, « **Absence d'obligation du propriétaire d'un terrain pollué de prendre des mesures de prévention et de réparation** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, avril 2015, n° 4, p. 3.
- Cass. crim., 13 janvier 2015, n° 12-87059, FS-PBRI, « **Sanction de la destruction ou de la dégradation involontaire d'un bien par explosion** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, mars 2015, n° 3, p. 7.
- Cass. 1<sup>ère</sup> civ., 10 déc. 2014, pourvoi n° 13-25692, D, « **Contentieux des antennes-relais de téléphonie mobile : la confirmation de la compétence limitée du juge judiciaire au profit du juge administratif** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, fév. 2015, n° 2, p. 6.
- Cass., 3<sup>ème</sup> Civ., 22 octobre 2014, pourvoi n° 13-22305, D, « **Résolution de la vente d'un terrain pollué au mépris d'une garantie de non-pollution** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, déc. 2014, n° 11, p. 4.
- Cass. 2<sup>ème</sup> civ., 11 sept. 2014, n° 13-18136, F-PB, « **Indemnisation des dégâts causés par le grand gibier aux cultures et aux récoltes agricoles** », *L'essentiel droit de l'immobilier et urbanisme*, nov. 2014, n° 10, p. 7.

### **PROJETS DE RECHERCHE**

- Projet de recherche A\*Midex SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises), AMU.  
 Membre de l'équipe de juristes (V. Mercier dir.) du projet SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises) ayant obtenu un financement A\*Midex interdisciplinarité par le Pôle Environnement.  
 Contribution : Article relatif à l'établissement d'une « *Nomenclature des préjudices environnementaux et sanitaires du massif Marseilleveyre* ».

### **PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS SCIENTIFIQUES AVEC PUBLICATION**

« **OGM et agriculture durable** » in « Rencontre du droit des affaires et du développement durable » sur le thème de « L'agriculture durable ». Colloque organisé l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD), V. Mercier (dir.), le 16 oct. 2015 à la Villa Méditerranée à Marseille. Colloque labellisé par « La semaine ISR ». Publication in « Agriculture durable. Contributions pour l'élaboration d'un cadre normatif », M-L. Demeester et V. Mercier (dir.), PUAM, (à paraître en mai 2016).

### **ENCADREMENT DE MÉMOIRES**

- |           |  |
|-----------|--|
| 2012-2013 | <p><b>DU Droit bancaire et Gestion du patrimoine (AMU) :</b><br/>         « Union libre et gestion de patrimoine » ;<br/>         « La protection du conjoint dans la famille recomposée » ;<br/>         « Finance et développement durable ».</p> <p><b>DESU Conseil en Gestion Patrimoniale Bancaire (AMU) :</b><br/>         « Assurance-vie et protection du couple marié en cas de décès » ;<br/>         « Réforme de la fiscalité : l'assurance-vie retrouve son attrait » ;<br/>         « La transmission du patrimoine au sein de la famille issue d'un couple marié ».</p> |
| 2011-2012 | <p><b>DU Droit Bancaire et Gestion du Patrimoine (Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III) :</b><br/>         « La gestion par les banques du patrimoine des majeurs protégés au regard de la réforme du 5 mars 2007 » ;<br/>         « Les apports de la loi Scellier sur l'investissement locatif des particuliers » ;<br/>         « La protection du conjoint survivant au sein de la famille ».</p>  |
| 2010-2011 | <p><b>M1 Droit des assurances (Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III) :</b><br/>         « L'assurabilité des risques environnementaux : le cas des risques industriels » ;<br/>         « Les apports de la convention AERAS en droit des assurances » ;<br/>         « Assurance construction : efficacité variable de la stratégie assurantielle » ;<br/>         « De l'arrêt Perruche à la loi Kouchner du 4 mars 2002 ».</p>  |

## ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT

2014-2016	<b>ATER à l'Université Grenoble Alpes : « Droit des personnes », L1, sous la responsabilité de Sylvie ROUXEL (MCF-HDR) ; « Droit de la famille », L1, sous la responsabilité d'Ingrid MARIA (MCF) ; « Droit des contrats », L2, sous la responsabilité de Serge VICENTE (MCF).</b>
2014	<b>Cours « La place du droit civil dans la protection de l'environnement », École nationale de la magistrature (ENM), formation continue des magistrats, oct. 2014, Paris.</b>
2012-2014	<b>Cours de « Méthodologie juridique » : M2 Droit de la Banque et des Opérations Patrimoniales ; DESU Droit Bancaire et Gestion du Patrimoine (niv. Bac+5) ; DESU Conseil en Gestion Patrimoniale Bancaire (niv. Bac+5) (AMU). <b>Chargée de TD « L'émergence des nouveaux risques et l'assurance », M2 Recherche Droit de la Responsabilité et des Assurances (IAAM-AMU), sous la responsabilité du Professeur Marie-Luce DEMEESTER.</b></b>
2011-2012	<b>Tutorat, L1, sous la responsabilité de Virginie MERCIER (MCF, Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III). Cours de « Méthodologie juridique », DU Droit Bancaire et Gestion du Patrimoine (niv. Bac+5) (Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III).</b>
2010-2011	<b>Chargée de TD « Droit des assurances », M1, sous la responsabilité du Professeur Marc BRUSCHI (Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III) ; « Droit des obligations », L2. Cours de « Méthodologie juridique », DU Droit Bancaire et Gestion du Patrimoine (niv. Bac+5) (Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III).</b>
2008-2009	<b>Chargée de TD « Droit des assurances », M1, sous la responsabilité du Professeur Marc BRUSCHI (Université Paul Cézanne, Aix-Marseille III).</b>

## MEMBRE JURY DE SOUTENANCE DE MÉMOIRES

Oct. 2013	DU Droit Bancaire et Gestion du Patrimoine (AMU), niv. Bac+5.
Nov. 2013	DESU Conseil en Gestion Patrimoniale Bancaire (AMU), niv. Bac+5.
Sept. 2011	DU Droit Bancaire et Gestion du Patrimoine (AMU), niv. Bac+5.

## FONCTIONS ADMINISTRATIVES

2010-2014	<b>Responsable administrative et pédagogique : M2 « Droit de la Banque et des Opérations Patrimoniales » (formation en apprentissage) ; CESU Passerelle « Aux Métiers de la Banque Privée » ; DESU « Droit Bancaire et Gestion du Patrimoine » (formation continue) ; DESU « Conseil en Gestion Patrimoniale Bancaire » (formation continue). Diplômes dirigés par le Pr. M.-L. DEMEESTER, Université Aix-Marseille.</b>
-----------	--

## STAGES JURIDIQUES et RESSOURCES HUMAINES

### Cabinets d'avocats

Juin 2006	LYSIAS PARTNERS (Barreau de Marseille). Diverses recherches et rédaction de conclusions auprès d'un avocat spécialisé en droit public.
Juillet 2005	SCP DAYDE PLANTARD ROCHAS et VIRY (Barreau d'Aix-en-Provence). Consultation de divers dossiers ; recherches et rédaction de conclusions ayant trait à la responsabilité médicale et aux accidents de la circulation.
Juin 2005	Maître GRENIER Michel (Barreau de Valence). Recherches et rédaction de conclusions en droit pénal.

### Ressources humaines

Septembre 2004	<b>Groupe ONET - Direction des ressources humaines - Siège social (Marseille).</b> Apprentissage des modes de gestion des carrières du personnel des diverses filiales ainsi que des stratégies de communication. Participation à l'élaboration d'un bilan de synthèse des formations continues suivies par les salariés.
----------------	---